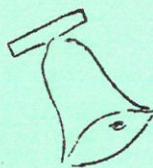


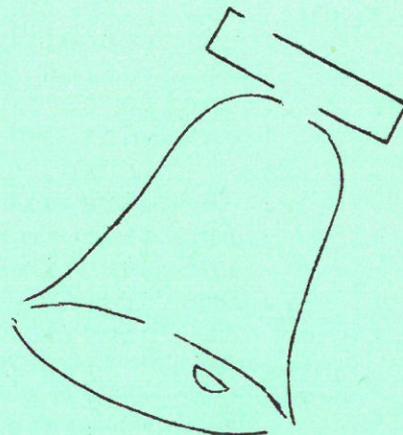
ENTRÉE-NOUS.

MARS 78



JLVEUJ'EJ'

P'ALTEJ'



I.- EN DIRECT DU CONSEIL.

Réuni le 10 mars 1978, le Conseil

- .. Vote les budgets annexes au budget primitif (BAS, Caisse des Ecoles, Eau et Assainissement);
- .. Vote le budget primitif, qui s'établit ainsi:

- fonctionnement: dépenses	254 262,46 F
recettes	285 639,48 F
- investissement: dépenses	16 269,81 F
recettes	

soit un excédent de clôture de 15 107,19 F

- .. Fixe à 1 F le prix du mètre cube d'eau pour tenir compte de la majoration des taxes à verser au Bassin Rhin-Meuse et au Département;
- .. Décide que la taxe de raccordement au réseau de distribution d'eau sera désormais de 100 F;
- .. Décide de porter le minimum de perception concernant les relevés d'eau à 20 F par an;
- .. Accepte la proposition du Maire de rechercher d'ici le prochain Conseil une formule exonérant les personnes âgées de 70 ans et plus de la redevance d'eau, du moins jusqu'à un certain seuil.
- .. Proteste contre la mesure de transformation au 1.7.1978 de la Gare SNCF en point d'arrêt non géré et charge le Maire d'entreprendre les interventions utiles pour tenter de faire rapporter la mesure envisagée;
- .. Autorise le Maire à prendre les contacts nécessaires en vue de souscrire à l'emprunt nécessaire à l'aménagement du terrain de Sports et à la réalisation du réseau de défense incendie;
- .. Charge le Maire de négocier les achats de terrains utiles en vue de la construction du réservoir de 120 m³ nécessaire au réseau de défense incendie;



- .. Désigne Messieurs GEORGE et THIRIET pour assister le Maire lors de la vente des grumes;
- .. Accepte de vendre à M. Paul THIRIET une petite bande de terrain située à proximité de sa maison, au prix de 15 F. le m² (frais de géomètre et de notaire à la charge de l'acquéreur);
- .. Donne son accord sur le dépassement de certains crédits de 1977, en particulier: réfection en 1975 du branchement de la citerne située devant l'Eglise et travaux annexes (5 276 F), honoraires de géomètre (532 F), ordures ménagères (1 269 F);
- .. Décide de faire poser un démarreur sur la moto-pompe. Le coût des travaux prévus s'élève à 900 F.

Par ailleurs, le Maire informe le Conseil:

- .. de notre situation administrative et financière relative aux frais de fonctionnement du CES de Raon-l'Etape, ainsi que des interventions effectuées.
- .. Des travaux envisagés par l'O.N.F. sur les chemins forestiers de Thiaville en 1978.
- .. de la très prochaine installation d'une cabine téléphonique automatique à pré-paiement au centre du village.
- .. de l'installation, en souterrain, des lignes PTT dans certaines rues du village (travaux entièrement payés par les PTT y compris la remise en état des chaussées et trottoirs s'il y a lieu.)
- .. de l'état d'avancement du dossier d'aménagement du carrefour rues des Vosges/ de la Gare/ de l'Eglise.

II.- CIRCULATION A TITRE D'ESSAI D'UN AUTOCAR.

Les jours de marché à Baccarat, un autocar partira de Lachapelle à 8h50. Il desservira Thiaville et Bertrichamps.

Au retour, il quittera Baccarat à 10h45 pour le même circuit en sens inverse.

Cette circulation sera réalisée, à titre d'essai, à une date qui sera indiquée prochainement.

III.- TRANSPORT DES ANIMAUX de l'espèce bovine ainsi que leur introduction dans les exploitations agricoles, les étables et les pâtures.

L'arrêté préfectoral du 15 février 1978 peut être consulté en Mairie aux jours et heures habituels.

IV.- A.C.C.A.

L'arrêté préfectoral du 26 Avril 1977 qui crée officiellement l'Association Communale de Chasse agréée de Thiaville-sur-Meurthe érige en réserve de chasse communale les terrains suivants représentant une contenance totale de 39 hectares 22 ares et 85 centiares: section C N° 274 à 293 - N° 294 à 558 - 747 - 753 - 754 - 761 - 767 - 768.

V.- SEMAINE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LE CANCER.

Elle se déroulera cette année du 27 mars au 2 avril 1978. La quête effectuée sur la voie publique aura lieu le dimanche 2 avril.

VI.- QUETE EN FAVEUR DES HANDICAPES ET PARALYSES.

Elle a produit la recette de 75,05 F. Merci aux donateurs, aux quêteurs, aux quêteuses et à leur responsable.

VII.- LETRE RECUE DE M. RENE HABY (Ministre de l'Education Nationale). (Extraits)

" Je tenais à vous remercier de l'accueil qui m'a été réservé par votre commune et ses élus lors du déplacement que j'y ai ef-

.../...

fectué le 24 janvier dernier.

Je le fais d'autant plus volontiers que votre commune m'est apparue comme un exemple, tout à la fois de sérieux et de joie de vivre.

Je vous serais infiniment reconnaissant de bien vouloir vous faire mon interprète auprès de votre Conseil Municipal et de toute la population, notamment des personnes que j'ai eu l'occasion de rencontrer amicalement ce jour-là, pour leur dire combien j'ai apprécié le trop court moment passé à leur contact.

J'ai pris bonne note des quelques problèmes qui m'ont été exposés.

Je demeure à votre entière disposition pour tenter de faire aboutir, dans la mesure du possible, tous les dossiers susceptibles d'apporter davantage de bien-être à votre commune et à ses habitants."

VIII.- DONS.

Les dons suivants ont été enregistrés:

- 30 F au Foyer Rural de la part de Madame NITKOWSKI
- 30 F à l'Association Familiale " "
- 50 F aux Anciens Combattants
- 50 F aux Sapeurs-Pompiers
- Un don anonyme de 200 F a été fait et réparti entre les Associations suivantes: Foyer Rural, Association Familiale, BAS et Coopérative Scolaire.

Merci aux donateurs au nom de ces différentes Associations.

IX.- OBJET TROUVE.

Une gourmette de garçonnet, avec un prénom gravé, a été trouvée au lotissement le 7 mars par Monsieur BERLENDIS. La réclamer en Mairie aux heures habituelles.

X.- DISTINCTION POSTHUME.

Par arrêté du 29 Novembre 1977 publié au bulletin officiel des décorations du 14 février 1978, le diplôme de porte-drapeau a été décerné à Mr. Robert PIERRAT, lequel a assuré jusqu'à son décès ces fonctions au sein de l'Association des Anciens Combattants de Thiaville.

ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

ASSOCIATION FAMILIALE DE THIAVILLE - LACHAPELLE

Ruche enfantine: Les parents désireux de confier leurs enfants à la Ruche enfantine de juillet sont instamment priés de conserver précieusement les bons de la Caisse d'Allocations Familiales qui leur ont été adressés ou qui vont leur parvenir.

Ces bons sont indispensables aux Organismes de la Ruche pour percevoir les subventions nécessaires au fonctionnement de ladite Ruche.

Il est précisé, par ailleurs, qu'en cas de perte la Caisse n'établit pas de duplicata.

TRES RECOMMANDE

LACHAPELLE FLASH

(Additif)

NECROLOGIE.

C'est avec émotion que nous avons appris le décès, survenu dans sa 36^{ème} année, de Mademoiselle Pierrette VILLEMIN, fille de Mme et Mr. VILLEMIN, Secrétaire de Mairie de notre commune.

En cette pénible circonstance, nous les prions de trouver ici l'expression de nos vives et sincères condoléances.